

# Nos formations destinées aux établissements scolaires

## Intermittent du spectacle, ce qu'il faut savoir

Offrir aux étudiants des cursus culturels des formations sur les spécificités comptables/fiscales/sociales et de gestion est depuis longtemps préconisé... mais peu d'établissement le mette en pratique. C'est dommage car apprendre un métier c'est bien, fournir des ressources pour y parvenir c'est mieux !

Notre cabinet organise depuis longtemps des modules de formation dans de nombreux établissements. Découvrez ces différents cycles spécifiquement établis pour les établissements scolaires.

### Intermittent du spectacle, ce qu'il faut savoir

#### Les intermittents du spectacles coté employé

- Qu'est ce qu'être intermittent du spectacle ?
- Comment cela fonctionne avec les employeurs ?
- Pôle emploi spectacle
- Les congés spectacles
- Quelles sont les obligations administratives ?
- Comment cela se passe-t-il si je travaille à l'étranger ?
- Comment faire si je suis un étranger en France ?

#### Les intermittents du spectacles coté employeur

- Les démarches pour devenir employeur,
- Présentation des caisses sociales,
- Reversement des cotisations sociales
- Le contrat de travail,
- Les intermittents du spectacle,
- Etablir un bulletin de paie,
- Les différents modes de rémunérations,
- Les cotisations sociales
- Les documents à remettre aux salariés

#### Conclusion

#### Contact :



**Eric HAINAUT**

Expert-Comptable  
Spécialiste des  
Industries Culturelles  
& Créatives

01 53 19 00 00

[e.hainaut@emurgence.fr](mailto:e.hainaut@emurgence.fr)

[comcom.fr](http://comcom.fr)



#### Conditions financières :

Les interventions dans les établissements scolaires font l'objet d'une facturation sur la base de 70 € HT /heure soit 84 € ttc.